



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/68/32
6 novembre 2012

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Soixante-huitième réunion
Montréal, 3 – 7 décembre 2012

PROPOSITION DE PROJET : IRAN (République islamique d')

Le présent document comporte les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, deuxième tranche) PNUD/Allemagne/PNUE/ONUDI

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET - PROJETS PLURIANNUELS

Iran (République islamique d')

(I) TITRE DU PROJET				AGENCE						
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (Phase I)				PNUD (agence principale) /Allemagne/PNUE/ ONUDI						
(II) DERNIÈRES DONNÉES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 7 (Annexe C Groupe I)				Année : 2011		376,88 (tonnes PAO)				
(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO)						Année : 2011				
Substances chimiques	Aérosols	Mousses	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvant	Agents de transformation	Utilisations en laboratoire	Consommation totale par secteur	
				Fabrication	Entretien					
HCFC-123										
HCFC-124										
HCFC-141b		115,86		94,73					210,59	
HCFC-142b										
HCFC-22		1,46		79,15	85,82				166,43	
(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)										
Valeur de référence 2009-2010 :		380,5		Point de départ des réductions globales durables				380,5		
CONSOMMATION ÉLIGIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)										
Déjà approuvée :		107,1		Restante :				273,4		
(V) PLAN D'ACTIVITÉS					2012	2013	2014	Total		
PNUD	Élimination des SAO (tonnes PAO)				1 472 750	513 562		1 986 402		
	Financement (\$US)				14,1	4,9		19,0		
PNUE	Élimination des SAO (tonnes PAO)				0					
	Financement (\$US)				0					
ONUUDI	Élimination des SAO (tonnes PAO)				892 250	295 625		1 187 875		
	Financement (\$US)				8,6	2,8		11,4		
Allemagne	Élimination des SAO (tonnes PAO)				565 108			565 108		
	Financement (\$US)				5,2			5,2		
(VI) DONNÉES DU PROJET					2011	2012	2013	2014	2015	Total
Limites de consommation du Protocole de Montréal					s.o.	s.o.	380,5	380,5	342,45	s.o.
Consommation maximale autorisée (tonnes PAO)					s.o.	s.o.	380,5	380,5	342,45	s.o.
Financement convenu (\$US)	PNUD	Coûts du projet	2 242 000	1 370 000	477 816	0	475 930	4 565 746		
		Coûts d'appui	168 150	102 750	35 836		35 695	342 431		
	PNUE	Coûts du projet	262 000	0	0	0	0	262 000		
		Coûts d'appui	34 060	0	0	0	0	34 060		
	ONUUDI	Coûts du projet	1 300 000	830 000	101 450	0	274 827	2 506 277		
		Coûts d'appui	97 500	62 250	7 609	0	20 612	187 971		
	Allemagne	Coûts du projet	2 063 000	534 233	0	0	288 582	2 885 815		
		Coûts d'appui	234 079	60 617	0	0	32 744	327 440		
Financement approuvé par l'ExCom (\$US)		Coûts du projet	5 867 000				5 867 000			
		Coûts d'appui	533 789				533 789			
Financement total soumis pour approbation à la présente réunion (\$US)		Coûts du projet		2 734 233						
		Coûts d'appui		225 617						
Recommandation du secrétariat :					Pour examen individuel					

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement de la République islamique d'Iran, le PNUD, en qualité d'agence principale d'exécution, a soumis à la 68^e réunion du Comité exécutif une demande de financement pour la deuxième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), pour un montant total de 2 959 850 \$US, soit 1 370 000 \$US plus 102 750 \$US de frais d'appui d'agence pour le PNUD, 534 233 \$US plus 60 617 \$US de frais d'appui d'agence pour le gouvernement de l'Allemagne, et 830 000 \$US plus 62 250 \$US de frais d'appui d'agence pour l'ONUDI. La proposition comprend un rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche du PGEH et un plan de mise en œuvre de la deuxième tranche.

Contexte

2. La phase I du PGEH de la République islamique d'Iran a été approuvée en principe par le Comité exécutif lors de sa 63^e réunion afin de réduire la consommation de HCFC de 10 % par rapport à sa valeur de référence d'ici la fin de 2014, pour un montant total de 10 393 388 \$US plus coûts d'appui d'agence de 904 918 \$US. Le Comité exécutif a également approuvé la première tranche de la phase I du PGEH pour un montant de 6 400 789 \$US, soit 2 242 000 \$US plus coûts d'appui d'agence de 168 150 \$US pour le PNUD, 2 063 000 \$US plus coûts d'appui d'agence de 234 079 \$US pour le gouvernement de l'Allemagne, 262 000 \$US plus coûts d'appui d'agence de 34 060 \$US pour le PNUE, et 1 300 000 \$US plus coûts d'appui d'agence de US \$97 500 pour l'ONUDI.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche du PGEH

3. Les principales activités de mise en œuvre de la phase I du PGEH sont : le plan du secteur des mousses afin d'éliminer la consommation de 65,7 tonnes PAO de HCFC-141b, la reconversion d'une entreprise de fabrication d'équipements de climatisation afin d'éliminer 29,3 tonnes PAO de HCFC-22, et le plan sectoriel du secteur de l'entretien des équipements de réfrigération et de climatisation, qui devrait entraîner la réduction de 12,1 tonnes PAO de HCFC-22. Les résultats acquis jusqu'à présent sont décrits ci-dessous.

Mesures de réglementation prises par le gouvernement de la République islamique d'Iran

4. Le gouvernement de la République islamique d'Iran a mis en place un système d'autorisation et de quotas pour les HCFC. Le système de quotas est devenu opérationnel en 2012. C'est le Comité national de l'ozone¹ qui fixe chaque année le total des quotas d'importation des HCFC et c'est l'Unité nationale de l'ozone (UNO) qui est responsable de la répartition des quotas entre les substances conformément à l'accord conclu avec le Comité exécutif et la mise en œuvre du plan sectoriel des mousses. Les importateurs doivent également communiquer des statistiques d'importation et un contrôle rigoureux est assuré grâce à la coordination entre l'UNO et les autorités compétentes. D'autres mesures en place comprennent l'interdiction de la mise en place de nouvelles capacités industrielles consommatrices de HCFC à partir de juillet 2010, l'exemption de droits d'importation sur les biens d'équipement des entreprises qui se reconvertissent à des technologies sans SAO et la réduction de la taxe sur les profits commerciaux pour les importations de compresseurs sans SAO. Les interdictions de la fabrication d'équipements de climatisation contenant des HCFC et de l'utilisation de HCFC-141b ou de polyols contenant du HCFC-141b dans la fabrication des produits de mousse seront alignées sur la date d'achèvement des projets de reconversion dans ces secteurs.

¹ Le Comité national de l'ozone se compose des représentants du ministère de l'Industrie, des Mines et du Commerce, du département des Douanes et des associations d'importateurs et d'utilisateurs concernés.

Activités dans le secteur de la fabrication des mousses

5. La phase I du PGEH comprend la reconversion d'une entreprise de formulation (PNUD), de 15 entreprises des sous-secteurs des mousses rigides de polyuréthane (PU) et des mousses à peau intégrée (ONUDI) et 8 entreprises du secteur des panneaux en continu (Allemagne). Des activités dans le secteur de l'entretien (Allemagne et PNUE) et un projet d'assistance technique pour le secteur de la fabrication des mousses sont également mises en œuvre (Allemagne). L'état d'avancement de ces mises en œuvre est le suivant :

- (a) *Conversion de l'entreprise de formulation USC (225 500 \$US)* : le PNUD a rédigé un mémorandum d'accord (MdA) pour la mise en œuvre du projet. L'accord devrait être signé en novembre 2012. USC est en train d'explorer des possibilités de technologies à faible potentiel de réchauffement de la planète (PRG) réalisables d'un point de vue technique et commercial pour ses entreprises clientes;
- (b) *Conversion de 15 entreprises dans les sous secteurs des mousses rigides PU et des mousses à peau intégrée pour l'élimination de 38,3 tonnes PAO de HCFC-141b (1 300 000 \$US)* : l'ONUDI a achevé l'enquête pour les 15 entreprises bénéficiaires et a réalisé une évaluation des fournisseurs d'équipements et de matières premières. Des technologies à base d'hydrocarbures (HC) sont proposées pour ces entreprises. Les appels d'offres pour l'acquisition d'équipement pour sept entreprises ayant en 2011 une consommation de 252,4 TM (la valeur de référence pour la consommation de ces entreprises était de 134,2 TM) sont en cours. L'installation de ces équipements est prévue pour le troisième trimestre de 2013 et la reconversion intégrale assortie de l'élimination complète des HCFC pour décembre 2013. Une deuxième série d'appels d'offres pour l'acquisition d'équipements pour cinq entreprises supplémentaires consommant 131,1 TM en 2011 (valeur de référence pour la consommation de 109,4 TM) sera mise en œuvre avec les fonds provenant de la deuxième tranche. Sur les trois entreprises restantes, l'entreprise Yakhchavan (42 TM) s'est révélée ne pas être éligible, et les deux autres seront prises en main au cours d'une prochaine tranche;
- (c) *Reconversion de 8 entreprises dans le secteur des panneaux en continu afin d'éliminer 24,4 tonnes PAO de HCFC-141b (1 962 400 \$US)* : Le gouvernement de l'Allemagne a signé l'accord de projet avec l'UNO et des accords individuels ont été signés en juin 2012 avec cinq entreprises. La technologie à base d'hydrocarbures a été sélectionnée pour la reconversion et le processus d'acquisition se trouve dans sa phase finale. La livraison des équipements est prévue pour décembre 2012. L'installation des équipements et la reconversion intégrale avec l'élimination complète des HCFC sont conformes au calendrier, prévues pour le deuxième semestre de 2013. Les trois entreprises restantes commenceront la mise en œuvre en 2013 et le projet devrait être achevé d'ici le deuxième semestre de 2014; et
- (d) Le gouvernement de l'Allemagne a aussi parlé avec les fournisseurs locaux pour garantir la fourniture de pentane en tant qu'agent de gonflage dans le cadre des reconversions. Les options techniques pour les PME sont en cours d'évaluation, et des entretiens avec l'entreprise de formulation USC, le PNUD et l'ONUDI ont lieu en vue de l'utilisation possible de systèmes pré mélangés à base d'hydrocarbures pour les PME. Des normes relatives à la fabrication des mousses destinées à encourager l'utilisation de technologies à faible PRG sont en cours de préparation et le premier avant-projet est attendu d'ici la fin de 2012. Les mécanismes de suivi garantiront que les entreprises ayant fait l'objet d'une reconversion ne reviennent pas à l'utilisation du HCFC-141b pur ou contenu dans les polyols pré mélangés importés.

Activités dans le secteur de la fabrication des équipements de climatisation

6. Pour la reconversion d'une entreprise du secteur de la fabrication des équipements de climatisation domestiques destinée à éliminer 29,3 tonnes PAO de HCFC-22 (1 938 500 \$US), le PNUD a signé le document de projet avec le gouvernement de la République islamique d'Iran en janvier 2012. Un mémorandum d'accord pour la mise en œuvre du projet devrait être signé avec l'entreprise en novembre 2012. Cette entreprise envisage le HFC-410A en tant que technologie de remplacement dans le cadre de la reconversion. L'acquisition des équipements est prévue pour le premier trimestre 2013 et leur installation entre le deuxième et le troisième trimestre 2013, et la production commerciale sans HCFC d'ici à décembre 2014.

Activités dans le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération et de climatisation

7. Les activités suivantes ont été mises en œuvre dans le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération et de climatisation avec l'assistance du PNUE (262 000 \$US) et du gouvernement de l'Allemagne (100 600 \$US):

- (a) Démonstration des réductions du taux de fuite de HCFC dans les supermarchés grâce à l'application de la technologie appropriée : les accords avec les bénéficiaires ont été finalisés et les spécifications visant les projets de démonstration élaborées. Un premier atelier destiné aux parties prenantes en vue de présenter les premiers résultats de l'étude a été organisé en octobre 2012. Les activités de démonstration commenceront en 2013;
- (b) Un set électronique d'instruments et de lignes directrices pour les bénéficiaires potentiels des technologies sans HCFC dans les supermarchés et les grandes installations de réfrigération sont en cours de préparation;
- (c) Des lignes directrices et des normes visant les réductions de fuites au cours de la fabrication et de l'entretien des équipements de réfrigération devraient être disponibles d'ici la fin de 2012 et feront ensuite l'objet d'une période d'examen en 2013;
- (d) L'avant-projet de lignes directrices relatives à l'entretien, s'appuyant sur des informations sur le contrôle des fuites, les meilleures pratiques et le recyclage, ont été élaborées en août 2012 et leur examen final devrait avoir lieu d'ici à janvier 2013;
- (e) Un plan de travail détaillé pour la formation des techniciens et des agents chargés de l'application des règles a été élaboré. Le formateur et correspondant local pour la formation chargé d'aider l'UNO dans les activités de formation a été désigné.

Unité de mise en œuvre et de suivi de projet (PMU)

8. L'Unité de mise en œuvre et de suivi de projet est à présent opérationnelle et apporte son soutien à l'UNO pour la mise en œuvre des systèmes d'autorisation et quotas, dans l'interaction avec les entreprises bénéficiaires pour la mise en œuvre du projet, pour la divulgation des informations visant les PME dans le secteur de la climatisation, et dans la gestion au quotidien des activités du projet du PGEH, notamment l'administration et la coordination avec les agences de coopération.

Niveau de décaissement du financement

9. Fin octobre 2012, sur les 5 867 000 \$US approuvés pour la première tranche, 2 056 830 \$US auront été décaissés et le solde de 3 810 170 \$US aura été engagé comme l'indique le tableau 1.

Table 1: Rapport financier de la première tranche du PGEH pour la République islamique d'Iran

Description	Agence	Financement approuvé Tranche I (\$US)	Fonds décaissés Tranche I (*)		Solde en date de fin octobre
			\$US	%	
Mousse (reconversions panneaux en continu et assistance technique)	Allemagne	1 962 400	936 830	47	1 126 170
Assistance technique (secteur de l'entretien)		100 600			
Mousse (reconversions mousse rigides PU et mousse à peau intégrée)	ONUDI	1 300 000	1 100 000	85	200 000
Secteur de l'entretien	PNUE	262 000	-	0	262 000
Reconversion entreprise de formulation USC	PNUD (**)	225 500	20 000	1	2 222 000
Reconversion dans la fabrication des équipements de climatisation domestiques		1 938 500			
Unité de gestion de projet		78 000			
Total		5 867 000	2 056 830	35	3 810 170

(*) *Données financières provisoires : fonds qui devraient être décaissés d'ici la fin octobre 2012*

(**) *Un décaissement supplémentaire de 760 000 \$US est prévu en novembre 2012 quand les MdA du PNUD seront signés avec USC (entreprise de formulation) et Mehr Asl (entreprise de fabrication d'équipements de climatisation).*

10. En ce qui concerne le volet du PNUE, du fait de difficultés de procédures liées au transfert de fonds à l'UNO, le décaissement en avance des fonds pour les activités de projet n'a pas pu avoir lieu. En consultation avec le bureau local du PNUD, le PNUE utilisera la modalité de la Demande de paiement direct (RDP) qui permettra au bureau local du PNUD d'effectuer directement des paiements aux fournisseurs et prestataires de services. L'accord du PNUE avec le gouvernement de la République islamique d'Iran a été adapté en accord avec la nouvelle modalité de paiement. Il va être envoyé au pays aux fins d'approbation.

Plan de mise en œuvre de la deuxième tranche du PGEH

11. Durant la deuxième tranche de financement du PGEH, les activités suivantes seront menées à bien:

- (a) Le gouvernement de la République islamique d'Iran continuera à appliquer le système d'autorisation et le système de quotas;
- (b) L'entreprise de formulation USC continuera à développer des polyols pré mélangés sans HCFC-141b et à reconvertir ses installations en rendant les citernes de mélange résistantes aux déflagrations et en mettant en place les équipements supplémentaires nécessaires. La fourniture des polyols pré mélangés sans HCFC-141b est prévue d'ici à décembre 2013;

- (c) La reconversion de 15 entreprises dans le secteur des mousses polyuréthanes rigides: les cinq entreprises produisant des panneaux en discontinu, les sept produisant des équipements de réfrigération domestiques et les trois entreprises produisant des mousses à peau intégrée compléteront leur acquisition d'équipements, leur installation et démarreront la production commerciale avec des hydrocarbures d'ici fin 2013;
- (d) La reconversion de 8 entreprises dans le secteur des panneaux en continu : toutes les entreprises compléteront leur acquisition d'équipements, leur installation et démarreront leur production commerciale avec des hydrocarbures d'ici à décembre 2014;
- (e) Le fabricant de climatiseurs domestiques continuera la mise en œuvre du projet d'élimination des HCFC. L'acquisition et l'installation d'équipements seront achevées d'ici la fin 2013 et la production commerciale commencera à la mi-2014;
- (f) La mise en œuvre du programme incitatif pour le secteur de l'entretien avec la priorité axée sur les supermarchés continuera jusqu'en décembre 2014 ; l'élaboration de normes de certification dans le cadre de l'entretien et l'installation des équipements de réfrigération et de climatisation sera achevée au cours du premier trimestre de 2013 ; et les consultations en vue du développement d'instruments de suivi pour le secteur de l'entretien se poursuivra en 2013 et s'achèvera en 2014; et
- (g) L'Unité de mise en œuvre et de suivi de projet continuera la mise en œuvre des activités opérationnelles, notamment la conduite d'un atelier destiné aux PME sur la mise en œuvre du PGEH, le suivi des quotas de HCFC pour 2013, et l'organisation de consultations avec le département des douanes et le ministère du Commerce et de l'Industrie sur le système d'autorisation, comprenant la mise en œuvre de codes de formulation harmonisés pour chaque HCFC.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Système d'autorisation opérationnel

12. Conformément à la décision 63/17, le gouvernement de la République islamique d'Iran a confirmé qu'un système opérationnel d'autorisation et de quotas portant sur les importations et exportations de HCFC est en place et que ce système est en mesure d'assurer la conformité du pays au calendrier d'élimination des HCFC.

Consommation de HCFC

13. La valeur de référence des HCFC aux fins de conformité a été fixée à 380,5 tonnes PAO, sur la base des données de consommation réelles communiquées pour 2009 et 2010 au titre de l'article 7 du Protocole de Montréal, comme le montre le tableau 2. La valeur de référence établie dépasse de 24,8 tonnes PAO les 355,7 tonnes PAO estimées au moment où le PGEH de République islamique d'Iran a été approuvé. Cette différence est due au fait que la demande envoyée au Secrétariat de l'ozone de correction des données de 2009, s'appuyant sur les résultats de l'enquête réalisée dans le cadre du PGEH, n'avait pas encore été enregistrée.

Tableau 2 : Consommation de HCFC de la République islamique d'Iran (Article 7)

HCFC	2006	2007	2008	2009	2010	Valeur de référence
Tonnes métriques						
HCFC-22	1 239,8	1 630,8	1 328,2	2 841,8	3 107,3	2 974,6
HCFC-141b	894,1	924,8	1 725,8	1 870,9	2 071,5	1 971,2
Total (TM)	2 133,9	2 555,6	3 054,0	4 712,7	5 178,8	4 945,8
tonnes PAO						
HCFC-22	68,2	89,7	73,1	156,3	170,9	163,6
HCFC-141b	98,3	101,7	189,8	205,8	227,9	216,9
Total (tonnes PAO)	166,5	191,4	262,9	362,1	398,8	380,5

Autres questions examinées

14. Plusieurs questions en relation avec les activités mises en œuvre dans le cadre de la phase I du PGEH ont été discutées et prises en main de façon satisfaisante par les agences bilatérales et d'exécution conjointement avec la République islamique d'Iran, à savoir :

- (a) En ce qui concerne le faible niveau d'avancement et de décaissement du projet de l'entreprise de formulation USC et l'impact potentiel que pourrait avoir un retard de ce projet sur l'élimination du HCFC-141b dans les PME, le PNUD a indiqué qu'USC est toujours en train d'explorer des options techniquement réalisables pour la reconversion (par ex. FEA-1100, AFA-L1, HBA-2, HFO-1234ze). Le PNUD et l'UNO travaillent en collaboration avec l'entreprise de formulation afin de signer le MdA dès que possible. Néanmoins, le PNUD ne prévoit pas qu'un retard du projet concernant USC aura un impact sur la reconversion des entreprises de mousses couvertes par la phase I du PGEH;
- (b) En ce qui concerne la reconversion des entreprises dans plusieurs domaines d'application des mousses de polyuréthanes rigides réalisée par le gouvernement de l'Allemagne (8 entreprises) et l'ONUDI (15 entreprises), le processus d'acquisition pour 10 entreprises (cinq pour l'Allemagne et cinq pour l'ONUDI) est en bonne voie et la reconversion sera achevée d'ici décembre 2013. Les 13 entreprises restantes (trois pour l'Allemagne et dix pour l'ONUDI) seront intégralement reconverties d'ici à décembre 2014;
- (c) Sur la base de l'enquête sur les entreprises couvertes par la phase I du PGEH réalisée après l'approbation de ce plan, l'ONUDI a découvert que Yakhchavan, ayant une consommation de référence de 42,0 MT de HCFC-141b, avait fait l'objet d'une reconversion pour passer des CFC-11 aux hydrocarbures et n'était donc pas éligible. Lors d'autres entretiens avec l'ONUDI, il a été convenu que le financement correspondant à cette entreprise serait restitué au Fonds multilatéral à sa 69^e réunion;
- (d) Au sujet de la possibilité d'introduire des produits de remplacement ayant un PRG plus faible dans le projet de fabrication d'équipements de climatisation, le PNUD a expliqué que le HFC-410A continue à être la technologie choisie dans le pays étant donné la disponibilité de ce frigorigène et d'autres éléments de système, et l'adoption de produits contenant du HFC-410A sur les marchés nationaux et internationaux. Le HFC-32 pourrait être envisagé dans le futur s'il s'avérait commercialement viable et attractif en tant que proposition commerciale pour les entreprises;
- (e) Répondant à une question du Secrétariat sur le besoin d'assurer la durabilité à long terme de la reconversion des entreprises de mousses et d'éviter un passage de l'utilisation du

HCFC-141b réglementé au HCFC-141b non réglementé, le PNUD a confirmé que bien que les polyols pré mélangés ne soient pas actuellement importés, le système de gestion des quotas couvrira également l'importation des polyols pré mélangés conformément au plan d'élimination du pays du HCFC-141b.

15. En résumé, le Secrétariat note que les systèmes d'autorisation d'importations et de quotas sont opérationnels et permettront au gouvernement de réduire sa consommation de 10 % par rapport à sa valeur de référence d'ici à 2015. La reconversion des entreprises de fabrication de mousses avance selon le schéma et sera achevée au cours des années 2013 et 2014. D'ici la fin de 2013, des polyols pré mélangés ne contenant pas de HCFC-141b seront fournis par l'entreprise de formulation locale qui contribuera à des réductions supplémentaires de HCFC-141b dans les PME. La reconversion des entreprises de fabrication des équipements de climatisation, si elle est accélérée, assurera pour sa part des réductions supplémentaires de HCFC-22. Plusieurs activités d'assistance technique dans le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération ont démarré et se poursuivront en 2013, réduisant encore davantage les quantités de HCFC-22 utilisées dans les pratiques d'entretien.

Révision de l'accord du PGEH

16. Le PGEH pour la République islamique d'Iran a été approuvé avant l'établissement de la valeur de référence des HCFC aux fins de conformité. En conséquence, lors de l'approbation du PGEH, le Comité exécutif a demandé entre autres au Secrétariat de mettre à jour l'appendice 2-A (Les objectifs et le financement) de l'Accord pour inclure les chiffres de la consommation maximale autorisée et d'aviser le Comité exécutif des niveaux qui en résultent (décision 63/56(f)). Sur la base des données communiquées par le gouvernement de la République islamique d'Iran en vertu de l'article 7 et de son calendrier d'élimination révisé, les paragraphes pertinents de l'accord ont été mis à jour et un nouveau paragraphe a été ajouté afin d'indiquer que l'accord mis à jour remplace l'accord conclu à la 63^e réunion, tel que présenté à l'annexe I du présent document. L'accord intégral révisé sera joint au rapport final de la 68^e réunion.

RECOMMANDATION

17. Le Comité exécutif pourrait envisager:

- (a) De prendre note du rapport périodique sur la mise en place de la première tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) dans la République islamique d'Iran;
- (b) De prendre note que le Secrétariat du Fonds a mis à jour le paragraphe 1 et les appendices 1-A et 2-A de l'Accord conclu entre le gouvernement de la République islamique d'Iran et le Comité exécutif, en se fondant sur la consommation de référence de HCFC établie pour respecter la conformité, de la déduction de 173 550 \$US plus coûts d'appui d'agence de 13 016 \$US pour l'ONUDI, en relation avec la reconversion de l'entreprise de mousses Yakhchavan qui a été identifiée comme n'étant pas éligible au financement du Fonds multilatéral après l'approbation du PGEH pour la République islamique d'Iran, et qu'un nouveau paragraphe 16 a été ajouté afin d'indiquer que l'accord mis à jour remplace l'accord conclu à la 63^e réunion, tel que présenté à l'annexe I du présent document;
- (c) De prendre note que le point de départ révisé de la réduction globale durable de la consommation de HCFC est de 380,5 tonnes PAO, calculée à partir de la consommation réelle de 362,1 tonnes PAO et de 398,8 tonnes PAO déclarée respectivement pour 2009 et 2010, au titre de l'article 7 du Protocole de Montréal;

- (d) D'approuver la deuxième tranche de la phase I du PGEH pour la République islamique d'Iran, et les plans annuels de mise en œuvre correspondants, pour un montant de 2 959 850 \$US, soit 1 370 000 \$US plus coûts d'appui d'agence de 102 750 \$US pour le PNUD, 534 233 \$US plus coûts d'appui d'agence de 60 617 \$US pour le gouvernement de l'Allemagne, et 830 000 \$US plus coûts d'appui d'agence de 62 250 \$US pour l'ONUDI; et
- (e) De demander à l'ONUDI de restituer à la 69^e réunion du Comité exécutif les 173 550 \$US plus coûts d'appui d'agence de 13 016 \$US correspondant à la reconversion de l'entreprise de mousses Yakhchavan.

Annexe I

TEXTE À INCLURE DANS L'ACCORD MIS À JOUR ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN ET LE COMITÉ EXÉCUTIF DU FONDS MULTILATÉRAL POUR LA RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION DES HYDROCHLOROFLUOROCARBURES

(Les changements importants sont indiqués en gras pour plus de clarté)

1. Le présent Accord représente l'entente conclue entre le gouvernement de la République islamique d'Iran (le « Pays ») et le Comité exécutif concernant la réduction de l'usage réglementé des substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO) indiquées à l'appendice 1-A (les « Substances ») avant le 1^{er} janvier 2015 conformément aux calendriers de réduction du Protocole de Montréal à un niveau durable de **342,45** tonnes PAO représentant la consommation maximum autorisée pour 2015 en vertu du calendrier de réduction du Protocole de Montréal.

16. Le présent accord mis à jour remplace l'accord conclu à la 63^e réunion du Comité exécutif entre le gouvernement de la République islamique d'Iran et le Comité exécutif.

APPENDICE 1-A : LES SUBSTANCES

Substances	Annexe	Groupe	Point de départ des réductions globales de consommation (tonnes PAO)
HCFC-22	C	I	163,6
HCFC-141b	C	I	216,9
Total			380,5

APPENDICE 2-A : LES OBJECTIFS ET LE FINANCEMENT

Ligne	Caractéristiques	2011	2012	2013	2014	2015	Total
1.1	Calendrier de réduction des substances du groupe I de l'annexe C du Protocole de Montréal (tonnes PAO)	s.o.	s.o.	380,5	380,5	342,45	s.o.
1.2	Consommation totale maximum autorisée du groupe I de l'annexe C (tonnes PAO)	s.o.	s.o.	380,5	380,5	342,45	s.o.
2.1	Financement convenu pour le PNUD, agence principale (\$US)	2 242 000	1 370 000	477 816	0	475 930	4 565 746
2.2	Coûts d'appui pour l'agence principale (\$US)	168 150	102 750	35 836	0	35 695	342 431
2.3	Financement convenu pour le PNUE, agence de coopération (US\$)	262 000	0	0	0	0	262 000
2.4	Coût d'appui pour l'agence de coopération (\$US)	34 060	0	0	0	0	34 060
2.5	Financement convenu pour l'ONUDI, agence de coopération (US\$)	1 300 000	830 000	101 450	0	274 827	2 506 277
2.6	Coût d'appui pour l'agence de coopération (\$US)	97 500	62 250	7 609	0	20 612	187 971
2.7	Financement convenu pour l'Allemagne, agence de coopération (US \$)	2 063 000	534 233	0	0	288 582	2 885 815
2.8	Coût d'appui pour l'agence de coopération (\$US)	234 079	60 617	0	0	32 744	327 440
3.1	Total du financement convenu (\$US)	5 867 000	2 734 233	579 266	0	1 039 339	10 219 838
3.2	Total des coûts d'appui (\$US)	533 789	225 617	43 445	0	89 051	891 902
3.3	Total des coûts convenus (\$US)	6 400 789	2 959 850	622 711		1 128 390	11 111 740
4.1.1	Élimination totale de HCFC-22 convenue de réaliser en vertu du présent Accord (tonnes PAO)						38,6
4.1.2	Élimination de HCFC-22 à réaliser dans le cadre de projets approuvés antérieurement (tonnes PAO)						-
4.1.3	Consommation restante admissible de HCFC-22 (tonnes PAO)						125,0
4.2.1	Élimination totale de HCFC-141b convenue de réaliser en vertu du présent Accord (tonnes PAO)						62,7
4.2.2	Élimination de HCFC-141b à réaliser dans le cadre de projets approuvés antérieurement (tonnes PAO)						-
4.2.3	Consommation restante admissible de HCFC-141b (tonnes PAO)						154,2

Note : 173 550 \$US et des coûts d'appui d'agence de 13 016 \$US pour l'ONUDI ont été déduits de cette troisième tranche du fait que l'entreprise Yakhchavan n'est pas éligible au financement en vertu du Fonds multilatéral et couvrira le projet à l'aide de ses propres ressources.